

## Comité Directeur du 16 juin 2014 APPEL À CANDIDATURES

### Collège de Prospective

A la suite de la démission d'un membre du Collège de Prospective, un poste vacant est à pourvoir pour la fin de la mandature 2012-2016.

#### ➤ Modalités de candidature :

Les candidats membres d'un Collège doivent être licenciés à la FFM.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

#### ➤ Informations complémentaires :

Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 16 mai 2014 à minuit au siège de la Fédération Française de Motocyclisme, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, le cachet de la poste faisant foi.

Le membre du Collège de Prospective sera élu lors du Comité Directeur du 16 juin 2014.

La durée du mandat du membre nouvellement élu au Collège de Prospective est à pourvoir pour la fin de la mandature 2012-2016.